



RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6^e rencontre du 15 avril 2020

6. Service de l'organisation scolaire – rapport de modification au PTRDI 2020-2023

Document déposé : Rapport A-10-198 en date du 25 mars 2020
de Mme Joëlle Simard et de MM. Louis Bastien Lapierre,
Jean-Christophe C. Pettersen et David Genesse Bolduc
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les espaces du bâtiment n° 323, situés au 2005 Victor-Doré seront disponibles et libres à la fin de l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le bâtiment n° 323 situé au 2005, Victor-Doré se compose de 21 classes et 12 locaux modulaires, que des consultations seront effectuées auprès des établissements concernées et que la capacité d'accueil de l'école Gilles-Vigneault ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins de son territoire-école;

CONSIDÉRANT que les 12 locaux modulaires situés au 2005 Victor-Doré et, qu'au secondaire, la capacité d'accueil de l'école La Dauversière ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins du secteur;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment principal de l'école Christ-Roi est livré et que les locaux modulaires situés au 100, rue Sauvé Est qui servaient de manière transitoire ne seront plus occupés par cette école;

CONSIDÉRANT que les travaux au bâtiment n° 139 situé au 2950, rue Jarry Est seront livrés au courant de l'année 2020-2021, que l'école Saint-Bernardin se situe à proximité et que la capacité de l'école n'est pas suffisante pour combler les besoins du territoire-école;

CONSIDÉRANT que les travaux au bâtiment n° 235 situé au 7110, 8^e Avenue seront livrés en 2020-2021, que l'école Saint-Mathieu se situe à proximité du bâtiment et que la capacité d'accueil actuelle de l'école ne permet pas de répondre aux besoins du territoire-école;

CONSIDÉRANT que les travaux de reconstruction du bâtiment principal (n° 026) de l'école Saint-Bibiane située au 5755, 13^e Avenue seront terminés d'ici la rentrée 2020-2021;

CONSIDÉRANT que des travaux de réhabilitation pourraient être nécessaires dans l'espace transitoire de l'école Sans-Frontières (bâtiment n° 410) située au 5937, 9^e Avenue;

CONSIDÉRANT que des travaux de réhabilitation majeure de sa maison-mère nécessitent d'effectuer une relocalisation de l'école Maisonneuve, que l'espace transitoire de l'école Édouard-Montpetit (bâtiment n° 014) est disponible et adéquat pour la scolarisation, que la consultation aura eu lieu et que le bâtiment n° 388 situé au 4650, rue Ontario Est disponible, adéquat pour un service de garde et à proximité des familles;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 3744, rue Prud'homme sera disponible pour la rentrée scolaire 2020-2021 et que les besoins scolaires au secondaire du secteur ouest sont grandissants et que le bâtiment situé au 3761, rue Prud'homme sera en travaux;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de l'école Félix-Leclerc sera disponible pour la scolarisation pour la rentrée 2020-2021 et que le bâtiment principal est en travaux;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de MANDATER les directions des écoles concernées, avec le support et la collaboration du Service de l'organisation scolaire et des directions d'unités, afin de réaliser des consultations auprès des conseils d'établissements d'ici le 15 juin 2020 concernant les objectifs suivants :

Quartier Cartierville Ouest

- 1.1 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Sainte-Odile afin de retirer le 2005, Victor-Doré et le remplacer par le 12055, rue Dépatie comme maison-mère;

Quartier Cartierville Est

- 1.2 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Gilles-Vigneault afin d'y ajouter le 2005, Victor-Doré comme bâtiment annexe;
- 1.3 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école La Dauversière afin d'y ajouter les locaux modulaires situés sur le site du 2005, Victor-Doré;

Quartier Ahuntsic-Bordeaux

- 1.4 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Christ-Roi afin d'y retirer la mention des classes modulaires situées au 9767, boulevard Saint-Laurent;

Quartier Saint-Michel Nord-Ouest

- 1.5 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Saint-Bernardin afin d'ajouter le 2950, rue Jarry Est comme annexe;

Quartier Saint-Michel Sud

- 1.6 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Saint-Mathieu afin d'ajouter le 7110, 8^e Avenue comme annexe;

Quartier Rosemont Ouest

- 1.7 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Sainte-Bibiane afin d'indiquer uniquement l'adresse de son bâtiment réhabilité;
- 1.8 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Sans-Frontières afin de retirer la cohabitation;
- 1.9 de POURSUIVRE les analyses permettant de déterminer si des travaux de maintien seront effectués dans l'espace transitoire de l'immeuble no 410 – école Sans-Frontières;

Quartier Hochelaga

- 1.10 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Maisonneuve afin d'indiquer l'adresse du 6200, avenue Pierre-De Coubertin comme maison-mère et le 4650, rue Ontario comme annexe temporaire pour le Service de garde;

Quartier Notre-Dame-de-Grâce

- 1.11 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Saint-Luc afin d'ajouter le 3744, avenue Prud'Homme à ces annexes et d'indiquer dans la destination des locaux que la totalité de l'immeuble sera utilisée;

Quartier Côte-des-Neiges Est

- 1.12 de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Félix-Leclerc afin d'ajouter le nouveau bâtiment au 6055, rue Darlington comme annexe;
- 2° de RÉDIGER et DÉPOSER un rapport faisant état des consultations réalisées et, si nécessaire, des recommandations ajustées.

J'atteste que la présente résolution adoptée par le directeur général ce 15 avril 2020 est conforme.



M^e Ann-Sophie Verrier
Secrétaire générale

ASV/sb